

2023-2718
2024-03-27

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant les pyréthrinés RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au « 02/03/2025 », conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2718
2024-03-27

Fight Back

Pulvérisateur insecticide extérieur en mousse - 24/7 (PNP)

Pour usage extérieur sur la surface externe des bâtiments et sur les vérandas, les patios et les terrasses pour contrôler les araignées, les cloportes communs, les perce-oreilles, les blattes, les grillons, les diplopodes, les fourmis, les puces de chien et de chat, les tiques américaines du chien et les tiques sanguines, les pollénies du lombric et les mouches domestiques.

Insecticide de contact et résiduel

Sous pression

DOMESTIQUE

PRINCIPES ACTIFS :

Pyréthrine.....	0,050 %
Octyl Bicycloheptène Dicarboximide.....	0,250 %
Perméthrine.....	0,200 %

NO. D'HOMOL. 31804 LOI P.A.

CONTENU NET : ___ g

ATTENTION

EXPLOSIF

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Business Helpers' Depot Inc.
98 Walker Drive
Brampton, ON
L6T 4H6
(905) 792-6571

2023-2718
2024-03-27

MODE D'EMPLOI :

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI. Faire l'essai du produit sur une petite zone peu visible pour vérifier que le produit ne décolore pas ou ne tache pas les surfaces avant de procéder au traitement d'une zone entière. Tenir le contenant à environ 30 cm de la surface à traiter et pulvériser légèrement. Pendant le traitement, recouvrir les aquariums. Pour améliorer l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles indiqués dans la mesure du possible. Observer de bonnes pratiques sanitaires pour prévenir la réinfestation.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES DES BÂTIMENTS, LES
POUBELLES ET SUR LES VÉRANDAS, LES PATIOS ET LES TERRASSES

COMMENT APPLIQUER

NE PAS APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE L'AIR AMBIANT, TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE OU TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ. APPLIQUER uniquement dans le cadre d'un traitement localisé à l'extérieur. Un traitement localisé s'agit de l'application localisée du produit sur une superficie de moins de 0,2 m mètre carré. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher et la surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale traitée.

POUR TUER LES ARAIGNÉES, LES CLOPORTES COMMUNS, LES PERCE OREILLES, LES BLATTES, LES GRILLONS, LES FOURMIS, LES PUCES (DU CHIEN ET DU CHAT), , TIQUES AMÉRICAINES DU CHIEN ET LES TIQUES SANGUINES, LES DIPLOPODES, LES MOUCHES DOMESTIQUES ET LES POLLÉNIES DU LOMBRIC : Pour utilisation uniquement dans le cadre d'un traitement localisé sur les surfaces externes des bâtiments, les bacs à ordures et sur les patios, les vérandas et les terrasses. Appliquer sur les surfaces externes des fondations, autour des appareils d'éclairage et aux endroits par lesquels les organismes nuisibles indiqués peuvent pénétrer (p. ex. les moustiquaires, les portes et les cadres de fenêtre). Ce produit peut être appliqué sur les bacs à ordures, et des zones localisées des patios, des vérandas et des terrasses. Les mouches domestiques et les pollénies du lombric seront éliminées lorsqu'elles se poseront et qu'elles ramperont sur les surfaces traitées. NE PAS dépasser 7 seconds par m². Le traitement peut être répété après 14 jours uniquement si l'infestation persiste ou réapparaît.

LIMITATIONS D'UTILISATION

NE PAS appliquer sur un plan d'eau. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS appliquer sur des surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. NE PAS utiliser à l'intérieur des bâtiments. NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie ou aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

2023-2718
2024-03-27

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées. NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité. NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements. NE PAS appliquer ce produit au dessus de la tête ni dans les endroits confinés (p. ex. greniers, vides sanitaires, avant-toits, soffites). Ce produit est uniquement destiné au traitement des surfaces externes des bâtiments et des structures indiquées. NE PAS traiter le sol, les surfaces gazonnées ou d'autres formes de végétation à proximité du bâtiment. Ce produit est uniquement destiné au traitement des surfaces externes de bâtiments.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, respiré ou absorbé par l'épiderme. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. NE PAS UTILISER DANS LES ENDROITS OU L'ON NOURRIT LES ANIMAUX. Peut causer une irritation de la peau ou des yeux. Contenant sous pression. NE PAS placer dans l'eau chaude, près des radiateurs, des fours ou autres sources de chaleur, ni conserver à des températures dépassant 50°C.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer ce produit à proximité de plantes en fleurs. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Toxique pour les arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible l'exposition des zones non ciblées

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. SI AVALÉ, Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes d'exposition peuvent comprendre des effets respiratoires (comme la toux, l'irritation des voies respiratoires ou l'essoufflement), des nausées, des céphalées ou des étourdissements. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes. Administre un traitement symptomatique.

2023-2718
2024-03-27

ÉLIMINATION: Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour éliminer toute pression. NE PAS réutiliser les contenants vides. NE PAS jeter au feu. Envelopper dans du papier journal et jeter avec les ordures ménagères. Les produits inutilisés ou utilisés en partie doivent être apportés à une décharge de déchets dangereux provinciale ou municipale.

ENTREPOSAGE

NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Déclaration de marketing)
À BASE D'EAU – BIEN AGITER